**LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE**

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS1 de l'Inserm dans sa séance du 22 au 25 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-082 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1143 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**

**Article 1** : L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1143 intitulée " Cellular and Chemical Biology / Chimie & Biologie de la Cellule " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Monsieur Ludger JOHANNES est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

**LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



République française
**Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale**
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE**

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



République française
**Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale**
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56